



Le 22 décembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU
SECRETARIAT GENERAL

Dossier suivi par AUDREY MAZZELLA

Tél. : 01 84 11 73 14

audrey.mazzella@ville-clichy.fr

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Chère collègue, Cher collègue,

A 23 heures 20, le quorum n'étant plus atteint lors de la séance du 21 décembre 2017, je vous prie d'assister au Conseil Municipal qui se tiendra en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 8 janvier 2018 à 10 heures, afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour n'ayant pu être débattus le 21 décembre 2017. Cette convocation a lieu en application de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel :

« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

L'ordre du jour de la séance du 8 janvier 2018 est ainsi arrêté :

IV - SPORT

- 4.1 Attribution d'une subvention d'aide à projet au club de gymnastique La Vaillante pour participation aux frais d'organisation des 140 ans du club le vendredi 15 juin 2018 et l'accueil d'une délégation ukrainienne
- 4.2 Attribution d'une subvention d'aide à projet au club de plongée de Clichy (CLIP) pour participation aux frais d'organisation des 30 ans du club les 9 et 10 juin 2018

V - JEUNESSE

- 5.1 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers (IFPM)

VI - RELATIONS INTERNATIONALES

- 6.1 Participation aux frais de déplacement de classes de quatrième et de troisième (option théâtre et latin) du collège Jean Macé, dans le cadre d'un projet de voyage scolaire en Italie du 7 au 12 mai 2018

VII – VIE ASSOCIATIVE

- 7.1 Approbation du projet de convention d'objectifs-cadre pour les associations percevant une subvention annuelle égale ou supérieure à 7623 €

IX DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

- 9.1 Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche pour les commerces de détail accordées par le Maire au titre de l'année 2018
- 9.2 Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Études et Chantiers Ile-de-France dans le cadre du défi « se déplacer à Clichy »
- 9.3 Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce de boucherie sis 49, boulevard du Général Leclerc suite à l'exercice du droit de préemption
- 9.4 Acquisition amiable du fonds de commerce « Librairie 107 », commerce d'achat, vente, location de livres neufs et d'occasion, de journaux et publications périodiques, articles de papeterie, sis 107, boulevard Jean Jaurès
- 9.5 Prolongation de la période d'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes concernant le marché des Berges de Seine

X RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Modification du tableau des effectifs – Filière culturelle
- 10.4 Modification de la rémunération des agents chargés du recensement de la population

XI- VOIRIE

- 11.1 Approbation du projet de convention fixant les modalités de déclassement et de transfert de propriété de routes départementales entre le département des Hauts-de-Seine et la commune de Clichy
- 11.2 Lancement d'un marché global de performance énergétique portant sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore

XII – AMENAGEMENT URBAIN

- 12.2 Lancement de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur « Pont de Gennevilliers – avenue de la Liberté » et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- 12.3 Cession au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Clichy, 2, rue Fournier et 27, rue Pierre Bérégovoy d'un terrain d'environ 14 m² à détacher de la parcelle C n° 59 située 27, rue Pierre Bérégovoy

XIII - HABITAT

- 13.1 Approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU)
- 13.2 Garantie d'emprunt au profit du bailleur social VALOPHIS La Chaumière de l'Ile-de-France – Réaménagement du contrat de prêt n° 0049880
- 13.3 Garantie d'emprunt au profit de l'ESH Novigère pour la construction de 25 logements sociaux sis 58-60, boulevard Victor Hugo et impasse de la Briqueterie - Modification de la délibération n° 4.8 du 26 février 2013
- 13.4 Réitération de garanties d'emprunt au profit de l' E.S.H. NOVIGERE
- 13.5 Garantie d'emprunt au profit de l'ESH Immobilière 3F pour la construction d'un immeuble de 14 logements sociaux sis 10, rue Petit
- 13.6 Approbation du règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre du dispositif OPAH RU 2017-2022

- 13.7 Demande au Préfet d'arrêté modificatif concernant l'arrêté de déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière n° 1 (30, rue de Paris)
- 13.8 Demande au Préfet d'arrêté modificatif concernant l'arrêté de déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière n° 2 (32, rue de Paris)
- 13.9 Approbation du projet de protocole de partenariat entre la SCCI-Arcade, la société Arche Promotion et la Ville de Clichy-la-Garenne permettant le préfinancement de travaux de réhabilitation de copropriétés en difficulté

XIV DEVELOPPEMENT DURABLE

- 14.1 Renouvellement de la convention de partenariat et de suivi des ruches du programme national « Abeille, Sentinelle de l'Environnement »
- 14.2 Approbation du projet de convention de partenariat avec l'entreprise Le Relais pour l'implantation de conteneurs de collecte T L C (Textiles / linges de maison / chaussures)

XV ADMINISTRATION GENERALE

- 15.1 Actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Compte rendu

Le dossier comporte les projets de délibérations ainsi que les notes de synthèse (rapports de présentation) s'y rapportant.

Je tiens à vous informer que le réseau « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal », a été mis à votre disposition afin que vous puissiez consulter l'ensemble des documents du Conseil municipal, c'est-à-dire les projets de délibérations, les rapports de présentation ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU



Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN. 2018**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04525-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 4.1

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE À PROJET AU CLUB DE GYMNASTIQUE LA VAILLANTE DE CLICHY POUR PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION DU GALA DES 140 ANS DU CLUB LE VENDREDI 15 JUIN 2018 ET L'ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION UKRAINIENNE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUIS ALEXANDRE ALCIATOR

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de ses 140 ans, le club de gymnastique La Vaillante projette d'organiser un gala le vendredi 15 juin 2018 ;

Considérant le souhait du club d'associer la ville ukrainienne d'Ivano Frankivsk à cet anniversaire, dont les 20 ans de partenariat ont été célébrés en 2015 ;

Vu la demande de subvention et le budget prévisionnel transmis à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2017, une subvention d'aide à projet d'un montant de 7 000 €, au club de gymnastique La Vaillante afin de participer aux frais d'organisation du gala d'anniversaire des 140 ans du club le vendredi 15 juin 2018

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04526-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 4.2

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE À PROJET AU CLUB DE PLONGÉE DE CLICHY « C.L.I.P. POUR PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION DES 30 ANS DU CLUB, LES 9 ET 10 JUIN 2018.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUIS ALEXANDRE ALCIATOR

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le souhait du club de plongée de Clichy (CLIP) d'organiser au Haras de Messelan les 9 et 10 juin 2018 ses 30 ans d'existence;

Vu la demande de subvention d'aide à projet et le budget prévisionnel transmis à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2017, une subvention d'aide à projet d'un montant de 3 400 € au club de plongée CLIP afin de participer aux frais d'organisation des 30 ans du Club les 9 et 10 juin 2018.

ARTICLE 2 - DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETARIE DE SEANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04538-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Séance du Conseil municipal du 8 janvier 2018 – 10h00

DÉLIBÉRATION N° 5.1

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'INSTITUT DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT AUX MÉTIERS (IFPM)

RAPPORTEUR : MADAME NADOI HADRI

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers (IFPM), qui propose la préparation de diplômes liés à l'esthétique et à la coiffure, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ;

Considérant la volonté de la municipalité d'apporter au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) un soutien spécifique, pour permettre de maintenir des activités culturelles diverses ;

Vu le montant proposé de 300 €, soit 75 € à titre individuel pour l'accueil, au sein des effectifs de l'IFPM, des quatre jeunes apprentis domiciliés sur la commune de Clichy-la-Garenne ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'attribution d'une subvention municipale à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers (IFPM), situé 4 boulevard du Levant - BP 815, 92000 NANTERRE.

ARTICLE 2 - DIT QUE cette subvention sera versée au CFA de l'IFPM par virement bancaire.

ARTICLE 3 -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04538-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—0—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Noureddine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN. 2018**

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04528-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 6.1

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DE CLASSES DE QUATRIÈME ET DE TROISIÈME (OPTION THÉÂTRE ET LATIN) DU COLLÈGE JEAN MACÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE EN ITALIE DU 7 AU 12 MAI 2018

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le souhait du collège Jean Macé d'organiser un voyage pédagogique en Italie du 7 au 12 mai 2018 pour des élèves de quatrième et de troisième (options théâtre et latin) et d'enseignants du collège ;

Considérant que ce projet pédagogique se déroulera dans la ville de Rome et dans la région de Naples et qu'il constitue un projet interdisciplinaire fondé sur les programmes pédagogiques du cycle 4 ;

Considérant que cette opération entre dans le cadre des actions d'ouverture à l'international menées par la ville de Clichy ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE la participation aux frais de déplacement (en bus) de 54 personnes du collège Jean Macé dans le cadre de leur voyage pédagogique en Italie, du 7 au 12 mai 2018, à hauteur de 1 500 €.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 1 500 €, sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN. 2018**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04530-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Séance du Conseil municipal du 8 janvier 2018 – 10h00

DÉLIBÉRATION N° 7.1

OBJET : FIXATION DU SEUIL DU MONTANT DE SUBVENTION NÉCESSITANT LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS CLICHOISES SUBVENTIONNÉES ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS - CADRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 modifiée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, faisant obligation de conclure une convention avec toute association percevant une subvention supérieure à 23 000€ ;

Considérant la décision de la ville de Clichy de signer une convention d'objectifs avec toute association percevant une subvention annuelle au moins égale à 8 000 euros ;

Vu la délibération n°12.2 du Conseil municipal du 20 juin 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants prolongeant jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Considérant la mise en place d'une convention d'objectifs cadre qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018 à toutes les associations subventionnées à hauteur de 8 000 euros ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – FIXE le montant du seuil de la subvention accordée aux associations nécessitant la mise en place d'une convention d'objectifs à 8 000 €.

ARTICLE 2 - APPROUVE les termes de la convention d'objectifs cadre qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018 aux associations dont la liste est jointe à la présente délibération, percevant une subvention municipale au moins égale à 8 000 €.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 31 conventions d'objectifs liant pour l'année 2018, la ville de Clichy aux associations percevant une subvention municipale annuelle d'un montant égal ou supérieur à 8 000 €.

ARTICLE 4 – DIT QUE ces conventions d'objectifs 2018 seront renouvelables par reconduction expresse, sous réserve que chaque association concernée ait rempli ses engagements conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la convention.

ARTICLE 5 – DIT QUE les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices 2018 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04530-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—0—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Noureddine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04514-DE
Date de télétransmission : 12/01/2018
Date de réception préfecture : 12/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 9.1

OBJET : DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLE À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE POUR LES COMMERCE DE DÉTAIL ACCORDÉES PAR LE MARIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

RAPPORTEUR : MADAME COLETTE MICHEL

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.3132-1 à L.3132-31, L.3134-1 à L.3134-12, L.3134-15, et R.3132-5 à R.3132-21-1 ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n° 2015-1173 du 23 septembre 2015 ;

Vu la délibération de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant avis favorable sur la liste des dimanches de l'année 2018 pour lesquels une dérogation au repos dominical sera accordée ;

Vu la demande présentée par certains commerces de détail se situant sur la Ville de Clichy-la-Garenne en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement certains dimanches de l'année 2018 ;

Considérant l'intérêt pour la population de l'ouverture de ces magasins certains dimanches et ce n'excédant pas douze dimanches pour l'année 2018 ;

Considérant le courrier transmis aux organisations syndicales d'employeurs et d'employés le 22 août 2017 ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1:- DONNE un avis favorable au principe de fixation de 12 dimanches dans l'année 2018 pendant lesquels les commerces de détail seront autorisés à ouvrir.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté fixant les dates des 12 dimanches ci-dessous, après concertation avec les acteurs économiques concernés :

- Le dimanche 14 janvier (soldes d'hiver).
- Le dimanche 11 février (Saint-Valentin).
- Le dimanche 4 mars (fête des grands-mères).
- Le dimanche 1^{er} avril (dimanche de Pâques)
- Le dimanche 27 mai (fête des mères).
- Le dimanche 17 juin (fête des pères).
- Le dimanche 2 septembre (dimanche précédant la rentrée scolaire).
- Le dimanche 2 décembre (4^{ème} dimanche avant Noël).
- Le dimanche 9 décembre (3^{ème} dimanche avant Noël).
- Le dimanche 16 décembre (2^{ème} dimanche avant Noël).
- Le dimanche 23 décembre (dimanche précédant Noël).
- Le dimanche 30 décembre (dimanche précédant le jour du réveillon)

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 voix pour

1 voix contre (Hicham DAD)

3 abstentions (Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04514-DE
Date de télétransmission : 12/01/2018
Date de réception préfecture : 12/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L.2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN, 2018**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04531-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 9.2

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ÉTUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE »
DANS LE CADRE DU DÉFI « SE DÉPLACER À CLICHY »

RAPPORTEUR : MONSIEUR JULIEN BOUCHET

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2017,

Considérant que l'association Études et Chantier Ile de France, porteuse de l'atelier vélo solidaire Solicycle, est un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire à Clichy,

Considérant la qualité du travail et du partenariat entre l'association et la ville de Clichy,

Considérant la réussite de l'opération du Défi « Se déplacer à vélo »,

Considérant les difficultés conjoncturelles rencontrées à la mise en place des ateliers en 2017 ;

Considérant que ces ateliers doivent être mis en place en 2018 ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2018 une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Études et Chantiers Ile-de-France

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—0—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Noureddine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04556-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 9.3

OBJET : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU FONDS DE COMMERCE DE BOUCHERIE SIS 49 BOULEVARD GÉNÉRAL LECLERC SUITE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN PIERRE CAYLA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1411-4 et L 1413-11 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.214-1 à L.214-3 ;

Vu le Code du commerce et notamment ses articles L.141-1 à L.141-22 et L.145-1 à L.145-60 ;

Vu le décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°13.1 du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;

Vu la décision n° 2016-23 du 3 février 2016, par laquelle Monsieur le Maire de la Commune de Clichy-la-Garenne a exercé son droit de préemption d'un fonds de commerce de boucherie-charcuterie situé dans un local 49 boulevard du Général Leclerc, aux prix (cent cinq mille euros) et conditions indiqués dans la déclaration préalable, par substitution ;

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques du 1^{er} février 2016 (105 000 €) ;

Vu la délibération n° 6.1 du Conseil municipal du 21 avril 2016 autorisant la mise en œuvre de la procédure de rétrocession du fonds de commerce et approuvant le cahier des charges de cette rétrocession ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2016 approuvant la rétrocession au profit de Monsieur Bruno GIBON artisan boucher ;

Considérant le désistement de Monsieur Bruno GIBON ;

Considérant, qu'en conséquence, il y a lieu de relancer la procédure de rétrocession ;

Considérant que ce fonds de commerce est situé boulevard du Général Leclerc dans le quartier Victor Hugo / République, et qu'il s'agit d'un axe commercial dont il convient de consacrer la vocation traditionnelle en termes de commerce de bouche ;

Considérant que le cahier des charges de rétrocession comporte les clauses permettant d'assurer le respect des objectifs de diversité de l'activité artisanale ;

Le rapporteur entendu ;

Après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20180108-DSG18_04556-DE Date de télétransmission : 19/01/2018 Date de réception préfecture : 19/01/2018
--

ARTICLE 1- APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local situé 49, boulevard du Général Leclerc ci-annexé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidatures pour la reprise de ce fonds de commerce.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04556-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04532-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 9.4

OBJET : ACQUISITION AMIABLE DU FONDS DE COMMERCE « LIBRAIRIE 107 » –COMMERCE D'ACHAT, VENTE, LOCATION DE LIVRES NEUFS ET D'OCCASION, DE JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, ARTICLES DE PAPETERIE- SIS 107, BOULEVARD JEAN JAURÈS – 92110 CLICHY

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes et fixant les nouveaux seuils applicables, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux opérations d'acquisitions des collectivités publiques à 180 000 € au lieu de 75 000 €;

Vu l'offre de vente formulée par M. Claude MAMOU MANI (gérant de la SASU NYL), qui propose par courrier du 24 novembre 2017 de céder à l'amiable son fonds de commerce « Librairie 107 » d'achat, vente, location de livres neufs et d'occasion, de journaux et publications périodiques, ainsi que tous articles habituellement vendus dans les papeteries, sis 107, boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy ;

Considérant que M. Claude MAMOU MANI (SASU NYL) propose à la Ville de Clichy d'acquiescer ledit fonds de commerce, consistant en une boutique avec une zone de vente au rez-de-chaussée d'une surface de 27 m² et un logement au premier étage d'une surface de 28,12 m² au prix de 49 000 € ;

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts entrepris par la Ville pour l'aménagement et la revitalisation du commerce de proximité, notamment en centre-ville ;
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE l'acquisition au prix de 49 000 € (quarante neuf mille euros) du fonds de commerce d'achat, vente, location de livres neufs et d'occasion, de journaux et publications périodiques, ainsi que tous articles habituellement vendus dans les papeteries, sis 107, boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces afférentes.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 021.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L.2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 16 JAN, 2018

—
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04533-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 9.5

OBJET : PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EXONÉRATION DU PAIEMENT DES DROITS DE PLACE ET AUTRES TAXES AFFÉRENTES CONCERNANT LE MARCHÉ DE BERGES DE SEINE

RAPPORTEUR : MADAME COLETTE MICHEL

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°5.1 du 19 novembre 2015 approuvant la création de la régie d'exploitation des Halles et Marchés communaux, dénommée « Régie des Halles et Marchés » ;

Vu le budget primitif du budget annexe de la Régie des Halles et Marchés ;

Vu la délibération n°13.1 du 6 mai 2008 relative à l'instauration d'une taxe additionnelle de communication et d'animation des marchés ;

Vu la délibération n°6.3 du 21 avril 2016 portant actualisation des droits de place et autres taxes des halles et marchés communaux ;

Vu la délibération n°4.1 du 12 juillet 2017 portant création du marché des Berges de Seine ;

Vu la délibération n°4.2 portant sur l'actualisation des tarifs des droits de place et autres taxes des halles et marchés communaux ;

Considérant que dans le but de conforter le nouveau marché des Berges de Seine dont l'activité n'a débuté que le 14 septembre 2017, il convient de prolonger la période d'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes les commerçants abonnés et non abonnés jusqu'au 1^{er} avril 2018 ;

Considérant que cette mesure est de nature à favoriser l'ancrage et la fidélisation des nouveaux commerçants ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la prolongation de la période d'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes concernant le marché des Berges de Seine jusqu'au 1^{er} avril 2018.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;

Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO

Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY

Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX

M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI

Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE

M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)

M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

—
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04536-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 10.1

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIÈRE CULTURELLE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales, départementales et régionales ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu la délibération n° 5.1 du 12 juillet 2017 portant adoption du budget supplémentaire du budget principal – exercice 2017, et notamment le tableau des emplois permanents annexé ;

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe afin de permettre l'extension de la médiathèque et le développement de nouvelles activités ;

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} - MODIFIE comme suit, au 22 décembre 2017 le tableau des effectifs du personnel communal, filière culturelle :

Filière	Grade	Effectifs au 12/07/2017 (ETP)	Effectifs au 22/12/2017 (ETP)
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	2

ARTICLE 2 - DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L.2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;

Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO

Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY

Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX

M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI

Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE

M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)

M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04562-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 10.4

OBJET : MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et, notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003, portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la délibération n°4.8 du 23 novembre 2013 fixant la rémunération des agents chargés du recensement de la population ;

Considérant la nécessité de modifier la rémunération des agents chargés du recensement de la population en ajoutant une modulation en fonction du nombre de logements enquêtés ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - À compter du 1^{er} janvier 2018, les agents chargés du recensement seront payés à raison de :

- 0,50 € brut par logement non enquêté
- 1,60 € brut par logement recensé
- 1,75 € brut par bulletin individuel

ARTICLE 2 - La prime, versée en fin de collecte, est modulée en fonction des logements non enquêtés et fixée comme suit :

- 190 € bruts si moins de 10% de logements non enquêtés
- 150 € bruts entre 10% et 20 % de logements non enquêtés
- 100 € bruts si plus de 20% de logements non enquêtés

ARTICLE 3 - Une prime de 530 € bruts sera également versée au coordonnateur du recensement nommé par Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 4 - DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

ARTICLE 5 - DIT QUE la Ville demandera à l'I.N.S.E.E. le remboursement intégral de cette somme.

Adopté à la majorité absolue de suffrages exprimés

35 voix pour

4 abstentions (Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD, Serge BERNARD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

16 JAN. 2018

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04539-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 11.1

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE DÉCLASSEMENT ET DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE ROUTES DÉPARTEMENTALES ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE CLICHY

RAPPORTEUR : MADAME ALVINE MOUTONGO BLACK

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-1 ;

Considérant l'évolution de la circulation dans la commune de Clichy sur deux types de voies : les grands axes de transit et les voies très urbaines supportant des activités économiques de proximité (commerces, bureaux) conduisant à une forte concentration de piétons ainsi qu'à une demande croissante de stationnements de courte durée.

Considérant la volonté de la municipalité de prioriser l'intérêt local afin de répondre aux attentes des Clichois en leur offrant des aménagements qualitatifs (développement de la zone 30 et des secteurs piétonniers) ;

Considérant la nécessité de déclasser du domaine public routier départemental certaines voies afin de les classer dans le domaine public routier communal et de les transférer en pleine propriété au profit de la commune ;

Considérant le coût global de la compensation financière versée par le département pour la remise à neuf des voies faisant l'objet de la municipalisation atteignant 3 962 177 euros HT et se décomposant comme suit :

- RD 17, Rue Henri Barbusse, place de la République, rue du Général Roguet, route du Port de Gennevilliers : 2 784 209 euros HT
- RD 17B, Rue Madame de Sanzillon : 950 593 euros HT
- RD 110, Boulevard du général Leclerc : 227 375 euros HT

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré:

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les modalités de déclassement et de transfert de propriété entre le Département des Hauts-de-Seine et le Commune de Clichy des routes départementales suivantes :

- La rue Henri Barbusse (RD n°17) de la limite avec la commune de Levallois-Perret à l'intersection avec la place de la République ;
- La rue du Général Roguet (RD n°17) de l'intersection avec le quai de Clichy à la place de la République ;
- La route du Port de Gennevilliers (RD n°17) de l'intersection avec la rue du général Roguet, rond-point compris, au pont de Gennevilliers ;
- La rue Madame de Sanzillon (RD n°17B) de la place de la République à l'intersection avec le boulevard Victor Hugo et de la rue Pierre Dreyfus ;
- Le boulevard du général Leclerc (RD n°110) de la place de la République à la limite communale avec la commune de Paris, y compris l'embranchement entre le boulevard du général Leclerc et le boulevard Victor Hugo et l'îlot correspondant situés à l'est de l'intersection de ces deux voies.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 voix pour

4 voix contre (Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL Hicham DAD, Serge BERNARD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04567-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 11.2

OBJET : LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE PORTANT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 34 de l'ordonnance n°899-2015 du 23 juillet 2015 et l'article 92 du décret n° 360-2016 relatif aux marchés publics, concernant les marchés globaux de performance énergétique,

Vu l'article 92 II du décret n°360-2011 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics concernant les modalités de détermination du montant des primes dues aux soumissionnaires lorsque le marché public global de performance énergétique prévoit des prestations de conception

Considérant que la Ville de Clichy la Garenne possède aujourd'hui un patrimoine d'environ 3 300 points lumineux, et 32 carrefours à feux dont la maintenance est externalisée. Malgré des investissements significatifs, ce patrimoine pose encore de nombreux problèmes avec la présence dans certains secteurs d'installations vétustes, énergivores, qui ne répondent plus aux critères de performance requis aujourd'hui et qui entraînent des coûts de fonctionnement importants.

Considérant que les infrastructures constituées de câbles et équipements connexes, sont fortement dégradées, puisque certaines n'ont pas été remplacées depuis plus de 30 ans, sources de pannes d'éclairage récurrentes.

Considérant la volonté de la municipalité d'optimiser ses dépenses énergétiques,

Considérant que l'évolution de la technologie moderne permet aujourd'hui de diviser significativement ces puissances tout en améliorant l'éclairage des voies, la municipalité envisage donc une rénovation importante de son patrimoine d'éclairage public avec objectif d'équilibre économique et fiabilisation de l'éclairage public en tous points de la ville. .

Considérant que, parmi les contrats publics envisageables pour mener à bien ce projet, le marché global de performance permet entre autres possibilités d'associer à la fois la gestion énergétique, l'exploitation et la maintenance ainsi que la reconstruction.

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré:

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à lancer un marché public global de performance énergétique portant sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L.2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04541-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 12.2

OBJET : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SUR LE SECTEUR « PONT DE GENNEVILLIERS – AVENUE DE LA LIBERTÉ » ET DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CETTE CONCERTATION

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L103-2 à L103-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°3.5 du 12 juillet 2011 relative au lancement de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur dénommé Victor Hugo / Maison du Peuple / Clichy-en-Seine et définition des modalités de cette concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°10.2 du 17 novembre 2016 relative à la signature du Contrat d'Intérêt National (CIN) entre l'État et la ville de Clichy ;

Vu le Contrat d'Intérêt National signé entre l'État et la Ville de Clichy le 24 novembre 2016 qui acte la volonté des parties de réaliser plusieurs projets d'aménagement sur des sites stratégiques identifiés pour leur potentiel, au nombre desquels figure le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » ;

Considérant que la ville de Clichy a engagé des études préalables relatives au renouvellement urbain et à l'aménagement du secteur dénommé « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté », situé au nord est de la commune, compris dans un périmètre délimité au nord par le quai de Clichy, au sud par la rue Villeneuve, à l'ouest par la rue du Général Roguet et à l'est par la rue Pierre ;

Considérant que le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » est caractérisé par la présence de friches industrielles et de sites d'activité fortement pollués, qui, par leur destination et leur usage, isolent ce quartier du reste de la ville ;

Considérant que le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » est situé dans un milieu urbain dense en pleine mutation avec le développement d'une nouvelle offre de logements et de bureaux à l'échelle de la commune de Clichy, avec l'arrivée de la ligne 14 du métro prolongée à cheval sur les communes de Clichy et de Saint-Ouen, l'aménagement de la ZAC des Docks et la prochaine installation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord à Saint-Ouen ;

Considérant que le projet de création de l'avenue de la Liberté, voie reliant le Pont de Gennevilliers à la Porte Pouchet, améliorera la desserte du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté », permettant d'envisager la mutation de ce secteur ;

Considérant que les études préalables ont mis en évidence la possibilité de développer dans ce secteur une nouvelle offre totalisant environ 1.60 000 m² de surface de plancher composée de :

- environ 100 000 m² de logements, représentant 1.500 nouveaux logements ;
- près de 50 000 m² de bureaux ;
- environ 2 700 m² de socles actifs (commerces et activités) ;
- 4 000 m² d'équipements publics, dont un groupe scolaire de 17 classes, un centre de loisirs et un gymnase ;
- de nouveaux espaces publics, dont un mail piéton végétalisé de 13 000 m² et de nouvelles voiries ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04541-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Considérant la volonté de la Ville de Clichy de s'inscrire dans la dynamique métropolitaine en enrichissant l'offre de logements, d'équipements et d'infrastructures pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire ;

Considérant la nécessité d'engager une procédure de concertation sur le périmètre du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » préalablement à la création d'une opération d'aménagement ;

Considérant qu'il convient de préciser les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement en cours d'élaboration et de préciser les modalités de la concertation ;

Vu le périmètre du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » ci-annexé ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : ANNULE la délibération n° 3.4. du 12 juillet 2011 relative au lancement de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur « Victor Hugo / Maison du Peuple / Clichy-en-Seine » et définissant les modalités de cette concertation.

ARTICLE 2 : PROPOSE de mettre en place un périmètre de concertation sur le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » conformément au plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté », qui sont les suivants :

- reconverter des emprises industrielles polluées et des sites d'activité ;
- structurer le développement du secteur autour de l'avenue de la Liberté ;
- valoriser les délaissés des terrains de l'État situés aux abords de l'avenue de la Liberté ;
- créer des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles avec le tissu urbain environnant de la commune et de la ZAC des Docks de Saint-Ouen.

ARTICLE 3 : APPROUVE LE PRINCIPE DU LANCEMENT de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

ARTICLE 4 : PROPOSE les modalités de concertation suivantes :

- publication d'un ou de plusieurs article(s) d'information dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville ;
- organisation d'au moins une réunion publique ;
- organisation d'un groupe de travail dans le cadre du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL) ;
- mise à disposition du public d'un registre, en mairie, afin de formuler des observations et propositions.

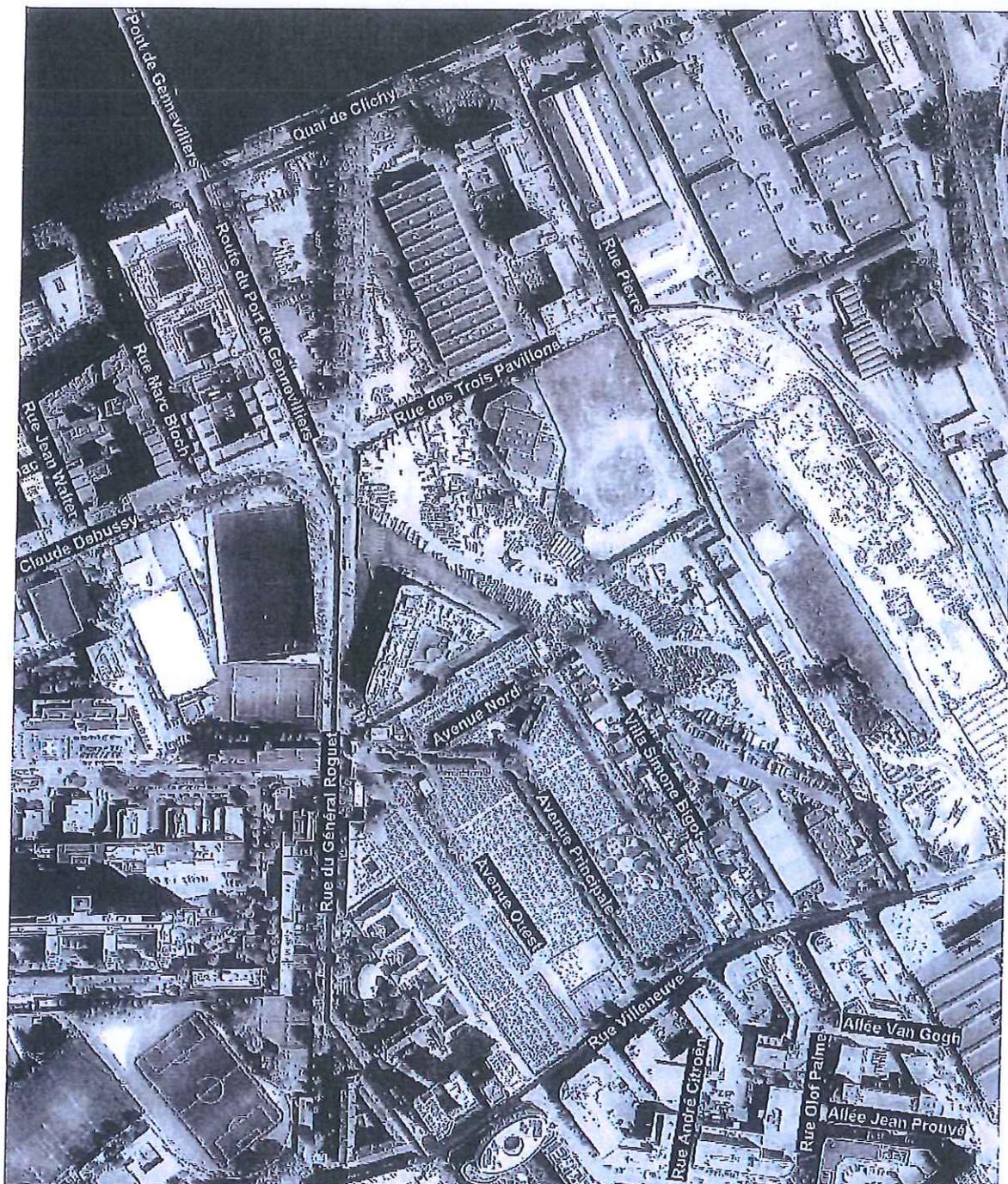
Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 voix pour

4 voix contre (Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD, Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20180108-DSG18_04541-DE Date de télétransmission : 19/01/2018 Date de réception préfecture : 19/01/2018
--

Annexe :



Périmètre de concertation du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté »

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04541-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04555-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 12.3

OBJET : CESSIION AU « SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE SIS À CLICHY, 2, RUE FOURNIER ET 27, RUE PIERRE BÉRÉGOVOY D'UN TERRAIN D'ENVIRON 12 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE C° 59 SITUÉ 27, RUE PIERRE BÉRÉGOVOY

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions de ses articles L. 3111-1, L. 2141-1 et L. 3211-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017, relative :

- au déclassement de la partie de la parcelle communale cadastrée section C n° 59 à usage d'accès à la parcelle cadastrée section C n° 63
- à la constitution d'une servitude de cour commune non aedificandi pour les besoins du projet de construction d'un immeuble d'habitation par la société Spirit Immobilier 25, rue Médéric / 35-37-39, rue Pierre Bérégovoy,
- à la désaffectation et au déclassement de la partie de la parcelle cadastrée C n° 59 permettant d'accéder à la parcelle cadastrée C n° 63 ;

Considérant que le terrain à détacher de la parcelle C n° 59, d'une superficie d'environ 12 m², est aménagé comme accès piéton à la parcelle cadastrée section C n° 63 afin d'accéder au centre hospitalier Roger Prévot ;

Considérant qu'en conséquence la Ville de Clichy souhaite céder ce terrain au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Clichy, 2, rue Fournier et 27, rue Pierre Bérégovoy, dont le siège est situé 1 à 5 et 2 à 6, rue des Droits de l'Homme et 10 rue Georges Quiclet à Clichy, propriétaire de la parcelle C n° 63 à laquelle le terrain communal permet d'accéder ;

Considérant que le terrain à détacher de la parcelle C n° 59 est entretenu depuis de nombreuses années par le syndicat des copropriétaires susvisé, sans que celui-ci ne présente aucune utilité pour la Ville de Clichy ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette anomalie foncière en cédant le terrain à détacher au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Clichy, 2, rue Fournier et 27, rue Pierre Bérégovoy, à l'euro symbolique ;

Vu le plan ci-annexé du terrain à détacher ;

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État du 13 décembre 2017 ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1.- DÉCIDE la cession au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Clichy, 2, rue Fournier et 27, rue Pierre Bérégovoy, dont le siège est situé 1 à 5 et 2 à 6, rue des Droits de l'Homme et 10, rue Georges Quiclet à Clichy du terrain d'environ 12 m² à détacher de la parcelle cadastrée C n° 59.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20180108-DSG18_04555-DE Date de télétransmission : 19/01/2018 Date de réception préfecture : 19/01/2018
--

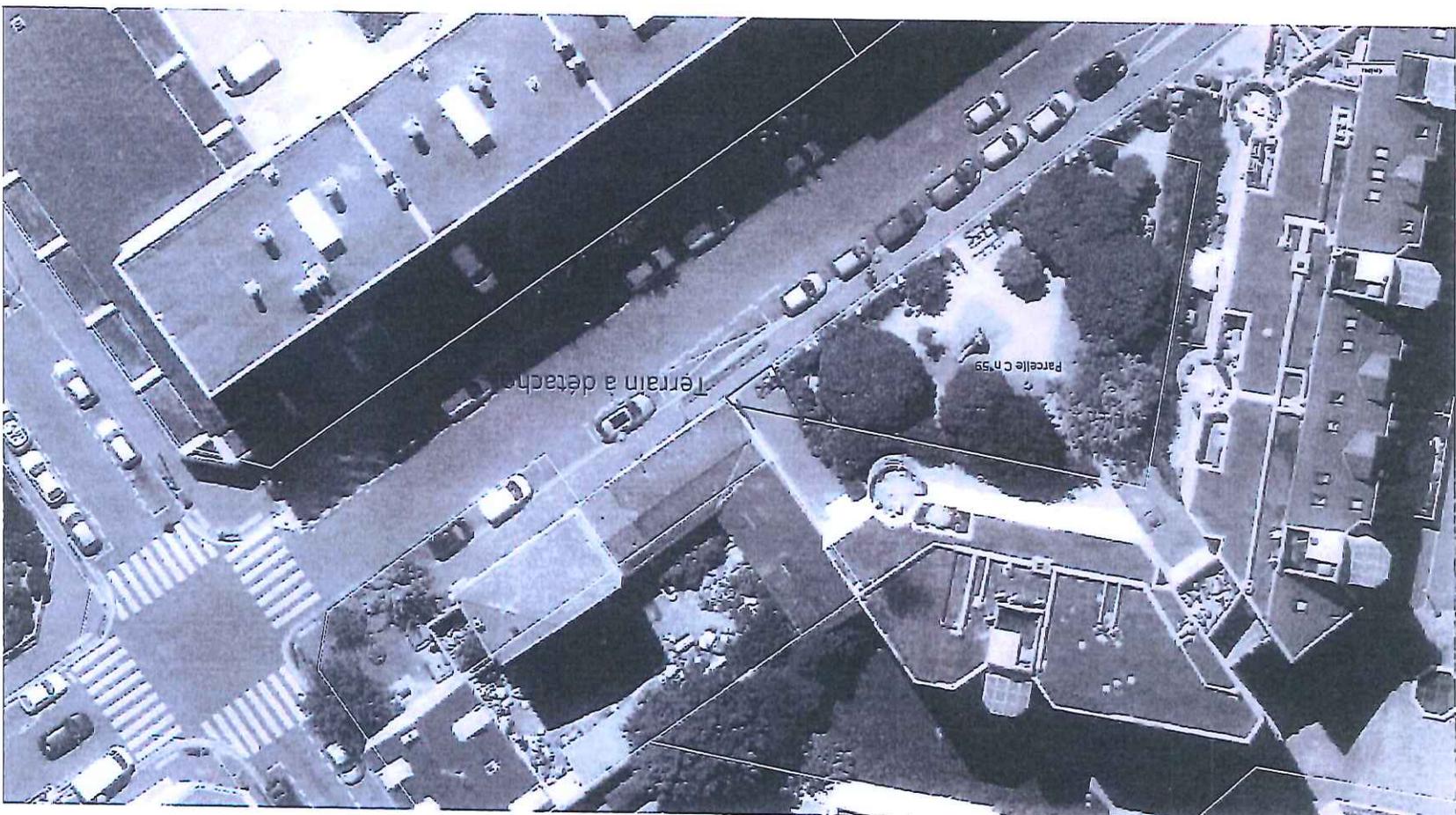
ARTICLE 2 - DÉCIDE que cette cession se fera au prix d'un euro symboliqué.

ARTICLE 3 - DIT QUE la recette en résultant sera inscrite au budget communal.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04555-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04555-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04552-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.1

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH – RU)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement Urbains ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu le décret n°2017-831 du 5 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu la circulaire n° 202-68/UHC/UH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général ;

Vu l'instruction du 18 janvier 2017 relative à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat applicable;

Vu le Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique du département des Hauts-de-Seine du 1er juin 2011 et son avenant du 20 mars 2014,

Vu le programme d'actions de l'Anah adopté le 6 juin 2017,

Vu la délibération n° 5.2 du 22 septembre 2016, approuvant le projet de la convention de suivi-animation de l'OPAH « Renouvellement Urbain » avec volet « Copropriétés Dégradées » et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention et autorisant Monsieur le Maire à signer tout avenant à ladite convention,

Vu la convention entre l'Agence nationale de l'habitat et Action Logement conclue le 15 février 2015 et ses avenants des 22 juillet et 17 octobre 2016,

Vu la convention de suivi-animation de l'OPAH « Renouvellement Urbain » avec volet « Copropriétés Dégradées » du 4 avril 2017,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du département des Hauts-de-Seine, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation du 23 octobre 2017 ;

Considérant qu'il convient d'intégrer les nouvelles dispositions du programme « Habiter mieux » de l'Anah, d'actualiser les adresses rentrant dans le champ de la convention et du volet « copropriétés dégradées », et d'intégrer les dispositifs d'aides proposés par Action Logement ;

Vu le projet d'avenant n° 1, établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain 2017-2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération après avoir obtenu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
36 voix pour
2 abstentions (Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04552-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZÉAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 16 JAN. 2018

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZÉAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04540-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.2

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DU BAILLEUR SOCIAL VALOPHIS LA CHAUMIÈRE DE L'ILE-DE-FRANCE - RÉAMÉNAGEMENT DU CONTRAT DE PRÊT N° 0 049 880

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération 13.3 du 22 mai 2001 accordant de la Ville à la SA d'HLM La Chaumière d'Ile-de-France pour la construction de 50 logements PLS sis 23/25, rue de Paris à Clichy ;

Vu le contrat de prêt réaménagé n° 0 049 880 en annexe signé entre : VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE DE FRANCE ci-après l'emprunteur, et LE CREDIT FONCIER DE FRANCE ;

Considérant la demande de VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE DE FRANCE tendant à obtenir la garantie de la Ville pour le réaménagement de lignes de prêt ;

Considérant que la société HLM « VALOPHIS La Chaumière de l'Ile-de-France » a décidé de refinancer à taux fixe auprès du Crédit Foncier de France un emprunt PLS ayant financé l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 50 logements locatifs sociaux dans deux bâtiments C et D dans un ensemble immobilier plus vaste situé à Clichy-la-Garenne (921.10), 23 et 25, rue de Paris et 27, rue des Cailloux, ZAC Cailloux-Barbusse.

Considérant que le Crédit Foncier de France subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 1 206 896,52 € (UN MILLION DEUX CENT SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTIMES) soit garanti solidairement avec renonciation au bénéfice de discussion par la Commune de Clichy-la-Garenne à concurrence de 100 % des sommes dues par l'Emprunteur .

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- La Commune de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie solidaire à « VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE DE France » pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt d'UN MILLION DEUX CENT SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTIMES (1 206 896,52 Euros) contracté auprès du CREDIT FONCIER DE France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n° 0049880.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2- La Commune de Clichy-la-Garenne reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

ARTICLE 3 - La Commune de Clichy-la-Garenne renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande du Crédit Foncier de France, à hauteur de la quotité garantie soit 100 %, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par « VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE DE France » à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04540-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04548-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.3

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ESH NOVIGERE (EX FIAC) CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 58-60, BOULEVARD VICTOR HUGO À CLICHY-LA-GARENNE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 4-8 DU 26 FÉVRIER 2013

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Considérant la délibération n° 4-8 du 26 février 2013, accordant la garantie d'emprunt au profit de l'ESH FIAC pour la construction de 25 logements PLUS - PLAI sis 58-60, boulevard Victor Hugo.

Vu le Contrat de Prêt N° 69840 en annexe signé entre : SA D'HLM NOVIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande de la SA D'HLM NOVIGERE tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réalisation de 25 logements PLAI, PLUS concernant le programme sis 58-60, boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 284 362 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 69840 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 5 - ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 4.8 du 26 février 2013 concernant les 4 prêts PLUS et PLAI.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 voix pour

1 abstention (Samia IDRI BAYOL)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L.2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04542-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.4

OBJET : RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'E.S.H. NOVIGERE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 8 décembre 1998, accordant la garantie de la Commune de Clichy-la-Garenne à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré FIAC (ci-après dénommée SA d'HLM FIAC) pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, des contrats de prêts MON136348EUR d'un montant de 2.180.020,95 € et MON136349EUR d'un montant de 2.149.531,14 € contractés auprès du Crédit Local de France ;

Vu les contrats de prêt n° MON136348EUR et MON136349EUR du 16 décembre 1998 ;

Considérant que les contrats de prêt sont inscrits aujourd'hui au bilan de la Caisse française de Financement Local (ci-après le prêteur) qui a pour établissement gestionnaire la SFIL et que le capital restant dû au 16 novembre 2017 s'élève à la somme 206 536,32 euros pour l'un et 203 647,71 euros pour l'autre ;

Considérant la fusion absorption de la SA d'HLM FIAC (l'emprunteur) par l'E.S.H. NOVIGERE (le repreneur) actée par un traité de fusion signé en date du 14 mai 2014 ;

Considérant que cette opération s'est traduite par une transmission universelle du patrimoine de l'emprunteur au profit du Repreneur et que par conséquent les contrats de prêts mentionnés ci-dessus ont été transférés à ce dernier le 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant la nécessité d'acter le maintien de cette garantie d'emprunt à hauteur de 100% de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires par NOVIGERE à la Caisse française de financement local qui a pour établissement gestionnaire la SFIL ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1.- RÉITÉRE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des Contrats de prêt visés ci-dessus, et dont les caractéristiques sont précisées ci-après à l'article 2. Le transfert des Contrats de prêt vers le Repreneur n'a donc pas pour effet de modifier l'étendue des droits et obligations de la Commune de Clichy-la-Garenne au regard de son engagement de garantie, qui est maintenu en toutes ses dispositions.

ARTICLE 2 :- DIT que Les caractéristiques des Contrats de prêt transférés sont les suivantes :

1/ Prêteur: CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré FIAC

Montant du contrat de prêt : 2.180.020,95 euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : refinancement du prêt n°11485 contracté préalablement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et concernant l'opération de construction de logements sis 128/134 boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04542-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Numéro du contrat	Taux	Capital restant dû	Durée résiduelle du prêt	Périodicité des échéances	Date de dernière échéance
MON136348EUR (ex 5011875901)	4.88 %	206 536.32 EUR	1 an et 3 mois	Trimestrielle	01/01/2019

2/ Prêteur: CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré FIAC

Montant du contrat de prêt : 2.149.531,14 euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : refinancement du prêt n°11658 contracté préalablement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et concernant l'opération de construction de logements sis 128/134 boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne

Numéro du contrat	Taux	Capital restant dû	Durée résiduelle du prêt	Périodicité des échéances	Date de dernière échéance
MON136349EUR (ex 5011876001)	4.88 %	203 647.71 EUR	1 an et 3 mois	Trimestrielle	01/01/2019

ARTICLE 3 - S'ENGAGE, en toute connaissance des termes des Contrats de prêt, irrévocablement et inconditionnellement à payer, en lieu et place du Repreneur, et à première demande du Prêteur, toute somme due en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires que le Repreneur, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pas réglée au Prêteur.

Pour le règlement des sommes dues au titre de la garantie, la Commune de Clichy la Garenne ne pourra se prévaloir d'aucune exception ou objection, de quelque nature que ce soit, tirée des Contrats de prêt ou de tout autre contrat qui pourrait exister entre elle et le Prêteur.

La Commune de Clichy-la-Garenne s'engage à verser les sommes impayées dès réception de la notification par le Prêteur du défaut de paiement du Repreneur. A compter du paiement effectif des sommes par le Garant, ce dernier est subrogé dans les droits du Prêteur à hauteur des sommes payées.

ARTICLE 4 - S'ENGAGE pendant toute la durée des Contrats de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces Contrats de prêt.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de prêts qui sera conclue entre le Prêteur et le Repreneur et, le cas échéant, tout acte constatant l'engagement de garantie de la Commune de Clichy la Garenne au regard des Contrats de prêt qui font l'objet de cette délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 voix pour

1 abstention (Samia IDRI BAYOL)

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20180108-DSG18_04542-DE Date de télétransmission : 19/01/2018 Date de réception préfecture : 19/01/2018
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04543-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.5

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ESH IMMOBILIERE 3F CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 10, RUE PETIT À CLICHY-LA-GARENNE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 70611 en annexe signé entre l'ESH Immobilière 3F ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande de l'ESH Immobilière 3F tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réalisation de 14 logements PLAI concernant le programme sis 10, rue Petit à Clichy-la-Garenne ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 650 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 70611 constitué de 2 lignes du prêt.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—0—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyn LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04544-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.6

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN 2017-2022.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 approuvant la convention de suivi-animation de l'OPAH « renouvellement urbain » n° 2 de Clichy-la-Garenne ;

Vu la convention d'OPAH « renouvellement urbain » n°2 entre la ville de Clichy-la-Garenne, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat signée le 4 avril 2017 ;

Vu le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre du dispositif OPAH Renouvellement urbain 2017-2022 annexée à la présente délibération ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre du dispositif OPAH Renouvellement urbain 2017-2022 annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution des aides aux propriétaires dans le cadre des travaux d'amélioration de leur habitat.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Noureddine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

16 JAN. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts de Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04546-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.7

OBJET : DEMANDE AU PRÉFET LA PRISE D'UN ARRÊTÉ MODIFICATIF CONCERNANT L'ARRÊTÉ DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE D'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE N° 1. (30, RUE DE PARIS)

RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.313-3 et suivants et R.313.23 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.11.4 à 10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L243-1 à L243-4,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2007 relative au lancement du suivi-animation de l'OPAH « Renouveau Urbain » de Clichy-la-Garenne et à l'organisation d'une concertation préalable conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2008 relative à l'approbation du dossier concernant l'OPAH « Renouveau Urbain » couplée avec la possibilité d'un volet foncier – validation du dossier de DUP et transmission pour instruction et prise d'un arrêté de DUP Travaux,

Vu l'arrêté de déclaration d'utilité publique DATEDE/1 n°123 pris le 23 septembre 2009 par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la commune, pour l'opération de restauration immobilière des immeubles situés 19 rue Fanny, 52 boulevard Victor Hugo, 16 rue Trouillet, 30 rue de Paris, 6 et 32 rue Chance-Milly, 26 rue Fernand Pelloutier, 8 rue Médéric, 3 rue du Landy et 17-19 route d'Asnières à Clichy,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juin 2014 sollicitant la prorogation pour une durée au plus égale à cinq ans, des effets de la déclaration d'utilité publique susvisée afin de poursuivre la procédure de restauration immobilière ;

Vu l'arrêté DRE/BELP n°2017-147 du 28 juillet 2014 portant prorogation des effets de l'arrêté DATEDE/1 n° 123 du 23 septembre 2009 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière des immeubles susvisés ;

Considérant que l'immeuble sis 30, rue de Paris se dégrade de plus en plus et devient dangereux pour ses occupants et la population en général, et nécessite un changement de destination à celle prévue initialement dans les prescriptions de la DUP (démolition/reconstruction au lieu de réhabilitation)

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à demander le retrait de la parcelle AC n° 20 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la prise d'un arrêté modificatif portant retrait de la parcelle AC n° 20 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visés.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
35 voix pour
2 voix contre (Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD)
2 abstentions (Monique DHUIN, Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04546-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIÈRE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018.

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04568-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.8

OBJET : DEMANDE AU PRÉFET LA PRISE D'UN ARRÊTÉ MODIFICATIF CONCERNANT L'ARRÊTÉ DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE D'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE N° 2

RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.313-3 et suivants, et R.313.23 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.11.4 à 10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L243-1 à L243-4,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2007 relative au lancement du suivi-animation de l'OPAH « Renouveau Urbain » de Clichy-la-Garenne et à l'organisation d'une concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008 relative à l'approbation du dossier concernant l'OPAH « Renouveau Urbain » couplée avec la possibilité d'un volet foncier – validation du dossier de DUP et transmission pour instruction et prise d'un arrêté de DUP Travaux,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 mars 2012 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration des neufs immeubles situés 81, boulevard Victor Hugo (parcelle X 29), 12, rue de Paris (parcelle AC 44), 32, rue de Paris (parcelle AC 16), 38, boulevard Général Leclerc (parcelle U 45), 20 rue Henri Poincaré (parcelle U13), 2, rue Pasteur (parcelle L 109), 4, rue des Bateliers (parcelle J 13), 6, rue Martre (parcelle Y 51) et 46, rue du Landy (parcelle J 57), à Clichy-la-Garenne,

Vu l'arrêté DRE/BELP n° 2013-92 du 2 juillet 2013 portant déclaration d'utilité publique, au profit de la ville de Clichy-la-Garenne, des travaux de restauration des neuf immeubles susvisés ;

Considérant que l'immeuble du 32, rue de Paris interdit à l'habitation depuis 2006 et abandonné par ses propriétaires se dégrade de plus en plus et devient dangereux, et nécessite un changement de destination à celle prévue initialement dans les prescriptions de la DUP (démolition/reconstruction au lieu de réhabilitation)

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à demander le retrait de la parcelle AC n° 16 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la prise d'un arrêté modificatif portant retrait de la parcelle AC n° 16 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 voix pour

2 voix contre (Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD)

2 abstentions (Monique DHUIN, Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04568-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvinè MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04569-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 13.9

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA SCCI-ARCADE, LA SOCIÉTÉ ARCHE PROMOTION ET LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE PERMETTANT LE PRÉFINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.422-4 et suivants,

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, notamment son article 51,

Vu l'ordonnance n° 2006-1048 du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété,

Vu la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006, ratifiant l'ordonnance n° 2006-1048 du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, organismes d'habitation à loyer modéré utilisant chaque année une somme égale au tiers de leurs bénéfices distribuables au financement d'opérations dans le domaine de l'habitat en faveur de personnes aux ressources modestes, selon les orientations de la convention du 16 avril 2007 signée par l'Etat,

Vu la délibération du 22 septembre 2016, approuvant le projet de convention de suivi-animation de l'OPAH « Renouvellement Urbain » avec volet « Copropriétés Dégradées » et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Considérant les objectifs de la Ville en matière d'éradication de l'habitat indigne et de la production neuve d'une offre de logements ;

Considérant le projet du groupe ARCADE et de la société Arche Promotion relatif à la mise en place d'un dispositif de préfinancement des subventions publiques à destination des propriétaires occupants modestes

Vu le protocole d'accord établi à cet effet,

Le rapporteur entendu

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de protocole de partenariat susvisé, à intervenir entre la SCCI-Arcade, la société Arche Promotion et la Ville de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20180108-DSG18_04569-DE Date de télétransmission : 19/01/2018 Date de réception préfecture : 19/01/2018
--

DÉLIBÉRATION N° 14.1

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE SUIVI DES RUCHES DU PROGRAMME NATIONAL « ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt que représentent les interventions de l'association UNAF au niveau local et notamment dans l'accompagnement de la ville pour sensibiliser le public au rôle fondamental de l'abeille dans la biodiversité de la ville ;

Considérant que les objectifs de l'association UNAF correspondent aux attentes de la Ville en termes de développement durable pour la préservation de la biodiversité ;

Considérant l'intérêt des activités de l'association UNAF et la qualité des services rendus depuis la première adhésion en 2012 ;

Considérant qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Ville à cette association afin de soutenir les actions de l'UNAF ;

Considérant que l'UNAF offre à la Ville, la formation de 3 agents différents par an pendant les 3 années de la convention ;

Vu le projet de convention de partenariat établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne pour une durée de 3 ans à l'association UNAF à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020, d'un montant de 9000 € par année.

ARTICLE 2- APPROUVE le projet de convention de partenariat à conclure avec l'UNAF pour les années 2018-2019-2020 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet et tout document y afférent.

ARTICLE 3- DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits inscrits et à inscrire à cet effet aux budgets des exercices 2018 et suivants.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 22 décembre 2017

—o—
Article L2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, MM. Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 11h30), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 10h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Nouredine BENYAHIA par Mme Viviane DIEGO
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
M. Sébastien KOPEC par Mme Amel SAÏDI
Mme Alice LE MOAL par M. Benoît de la RONCIERE
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 11h30)
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 10h20)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane COCHEPAIN

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04572-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 15.1

OBJET : ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, Maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions et marchés suivants :

A) Décisions

Décision n° 2017-274 du 6 novembre 2017

Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association Kids Création pour la tenue régulière du bar situé au Théâtre Rutebeuf dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018

Décision n° 2017-275 du 20 novembre 2017

Il est institué une régie de recettes pour l'Office de Tourisme au sein du Pavillon Vendôme sis 7, rue du Landy. La présente décision annule et remplace la décision n° 2017-127 du 5 juillet 2017 portant création d'une régie de recettes pour l'Office de Tourisme.

Décision n° 2017-276 du 20 novembre 2017

L'article 3 de la décision n° 2017-109 du 16 juin 2017 modifiant la régie d'avances des Activités Culturelles au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine est modifié comme suit : « Cette régie a pour objet le paiement des menues dépenses ne pouvant faire l'objet d'un mandat administratif et nécessaire au bon fonctionnement des manifestations culturelles et des activités du Conservatoire, du Théâtre Cinéma Rutebeuf, de la Médiathèque et de l'Espace Henry Miller. »

Décision n° 2017-277 du 8 novembre 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclu avec la société Maran and Co relative à l'exploitation d'une activité de restauration ambulante sur un emplacement sis au vis-à-vis du 34, rue Mozart les mercredis du 15 novembre 2017 au 1^{er} juillet 2018 ; la redevance étant fixée à la somme totale de 384 €.

Décision n° 2017-278 du 9 novembre 2017

Convention de participation au financement des équipements publics de la ZAC Entrée de Ville, prévue par l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme, à conclure avec M. Fabian ATLAN, relative au projet de construction d'un programme résidentiel avec rez-de-chaussée commercial, sis 41, boulevard Victor Hugo.

Décision n° 2017-279 du 10 novembre 2017

Demande de subvention à hauteur de 30 000 € auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, correspondant à l'aménagement du bâtiment sis 15, rue d'Estienne d'Orves à usage de médiathèque.

Décision n° 2017-280 du 10 novembre 2017

Le cabinet d'avocats AdDen sis 31, rue de Bellefond 75009 Paris, est mandaté en vue de défendre les intérêts de la commune, suite à la requête n° 1708757 introduite devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 18 septembre 2017, tendant à l'annulation du permis de construire n° PC 092 024 16 00021 pour la surélévation d'une partie du hangar existant pour la création d'un logement sur un terrain sis à Clichy, 18, rue du Guichet.

Décision n° 2017-281 du 14 novembre 2017

Le Cabinet LANDOT est mandaté en vue de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête enregistrée le 5 février 2016 sous le numéro 1601075 auprès du Tribunal de Cergy-Pontoise.

Décision n° 2017-282 du 20 novembre 2017

Cession du véhicule municipal immatriculé 209 FGH 92 pour un montant de 162 € à la société BEA GROUPE CARECO.

Décision n° 2017-283 du 20 novembre 2017

Lettre d'accord sur dommage adressée par la Cabinet GET, évaluant à 2 089,31 €, vétusté déduite, les dommages sur le feu tricolore situé à l'angle de la rue de Paris et de la rue de Neuilly suite à un accident survenu le 7 août 2017.

Décision n° 2017-284 du 20 novembre 2017

Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition conclu avec l'association « Le bateau Libre » prorogeant la franchise de loyer pendant 6 mois afin de permettre la réalisation de travaux de rénovation de l'installation électrique.

Décision n° 2017-285 du 20 novembre 2017

Lettre d'accord sur dommages adressée par le cabinet Polyexpert évaluant à 2 205 €, vétusté déduite les dommages sur le mât de fleurissement situé 68, rue de Neuilly occasionnés le 22 août 2017.

B) Marchés – Commande publique

Marché n° 17-055 : Fourniture et la livraison d'un repas de Noël sous forme de colis au profit de seniors de Clichy

Accord cadre en procédure adaptée

Notifié le 17 novembre 2017 à la société Lou Beret, pour un montant annuel minimum de 75 000 € et maximum de 140 000 €, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et renouvelé tacitement 2 fois pour une durée de 3 ans maximum

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04572-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Marché n° 17-057 relatif à l'accès à une plateforme de soutien scolaire en ligne en période scolaire et la mise en place d'ateliers de soutien scolaire en présentiel pendant les vacances scolaires

Accord cadre en procédure adaptée à bons de commandes réparti en 2 lots :

Lot	Désignation	Maximum annuel H.T
1	soutien scolaire en ligne pour les élèves du CP à la Terminale, pendant la période scolaire Notifié le 28 novembre 2017 à la société CLASSIP PROF EXPRESS, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et renouvelé tacitement 2 fois pour une durée de 3 ans maximum	200 000 €
2	stages de soutien scolaire Organisation d'ateliers de stages de soutien scolaire pendant les vacances notifié le 30 novembre 2017 à la société FORMACAD ACADOMI, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être renouvelé tacitement 2 fois, pour une durée totale de 3 ans maximum	100 000 €

Marché n° 17-058 relatif à la réalisation d'une prestation de programmation architecturale pour la construction d'un gymnase, impasse Barbier à Clichy-la-Garenne

Procédure adaptée

Notifié le 23 novembre 2017 à la société PROCESS, pour un montant de 9 900 €, les délais d'exécution étant soumis à un planning prévisionnel de la réalisation.

Marché n° 17-060 0 17-061 relatif à l'installation et l'animation d'un village de Noël pour la Ville de Clichy au parc Salengro

Procédure adaptée

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Marché N° 17-060 - Lot N° 1 : Location, installation, maintenance et animations d'une patinoire synthétique : Notifié le 21 novembre 2017 à la société SYNERGLACE pour un montant global forfaitaire de 40 181.14€ HT.
- Marché N° 17-061 - Lot N° 2 : Location, installation et maintenance des manèges, petit train et maison du père Noël : Notifié le 20 novembre 2017 à la société LOCAMANEGE pour un montant global forfaitaire de 47 727.27€ HT.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire des actes ci-dessus énumérés, pris par délégation du Conseil municipal.

